

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine

NOR : SASR1030571A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Dominique BELLION, préfet de Meurthe-et-Moselle.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

Mme Ghislaine STEPHANN, titulaire ; Mme Estelle GALLOT, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Patrick FEUILLATRE, titulaire ; M. Sylvain LOSTETTER, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Hubert ATTENONT, titulaire ; M. Hubert LEININGER, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Jean-Paul GEISLER, titulaire ; M. Bernard DENISOT, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Jean-Marie BELLOCCHIO, titulaire ; M. Pierre-Yves LE MOAL, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-Claude JOLY, titulaire ; M. Stéphane HEIT, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Claude DESALME, titulaire ; M. Alain DYJA, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

Mme Danielle JONQUART, titulaire ; M. Luc MATZ, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Daouïa BEZAZ, titulaire ; Mme Christine KANT, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

Mme Michelle PILOT, titulaire ; M. Christian NAMY, suppléant ; M. Philippe LEROY ; titulaire, M. Christian PONCELET, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Chantal SIBUE DE CAIGNY, délégation d'ATD Quart Monde.
M. Jacques FROMENT, président du comité départemental de la Ligue contre le cancer de la Meuse.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

Mme Thérèse PRECHEUR, présidente de l'UNAFAM Lorraine.
M. Jacques JEANJEAN, président de l'AEIM.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Marie Thérèse ANDREUX, présidente CODERPA de Meurthe-et-Moselle.
Mme HUGUETTE CREUTZ, présidente de l'association Alzheimer Moselle-Nord.

5° Personnalités qualifiées :

M. Roger CAYZELLES, président du Conseil économique et social de Lorraine.
M. Daniel LORTHIOIS, président du régime local Alsace-Moselle.
M. Jean-Pierre DESCHAMPS, professeur de santé publique en retraite.
M. Jean-Philippe MAMCARZ, président de la Mutualité Lorraine.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Anne-Marie OLIVA.
Mme Sabine GRISSELLE-SCHMITT.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN